



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2026, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 277 CONCERNANT LA SUPERFICIE DES LOTS DANS LA ZONE VI-16 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**, a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements.

Donné à Gore, Qc.
14^e jour d'avril 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière